



CONSEIL  
DES ARTS  
DE MONTRÉAL

# **GLOSSAIRE**

**2020-2021**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>Programmes de subventions</b>	<b>5</b>
Aide au fonctionnement	5
Aide au projet	5
Artiste de pratique professionnelle	5
Cinéma émergent	5
Collectif d'artistes	5
Comité d'évaluation	5
Diffusion pluridisciplinaire	5
Écoresponsabilité	5
Entreprises	6
Association professionnelle	6
Coopérative	6
Entreprise individuelle	6
Organisme à but non lucratif (OBNL)	6
Équipe artistique	6
Excellence artistique	6
Innovation	6
Institution culturelle	7
Médiation culturelle	7
Mutualisation	7
Nouvelles pratiques artistiques	7
Organisme de services	7
Organisme artistique professionnel	8
Performance	8
Pratique artistique amateur	8
Production/diffusion	8
Projet d'échange culturel	8
Projet spécial	8
Recherche/création	8
Regroupement national	8
Repérage artistique	8
Résidence artistique	8
Stratégies d'accès à la pratique artistique amateur	8
Travailleur·euse culturel·le	9
Variétés	9
<b>Les arts autochtones</b>	<b>9</b>
Appropriation culturelle	9
Artistes autochtones – membres des Premières nations, Inuits ou Métis	9
Arts autochtones	9
Autochtones	9
Collectif artistique autochtone	9
Inuk et Inuit	10
Mentor.e autochtone	10
Organisme artistique autochtone	10
PANDC	10

Stagiaire autochtone	10
<b>Diversité culturelle dans les arts</b>	<b>10</b>
Artistes de la diversité	10
Collectif d'artistes de la diversité	10
Diversité culturelle	11
Équité	11
Minorités ethniques (minorités culturelles, minorités ethnoculturelle, communautés culturelles)	
Les personnes allophones (voir Personne ou groupe allophone), autres que les Autochtones et les membres d'une minorité visible.	11
Minorités visibles	11
Nouvel arrivant ou nouvelle arrivant	11
Organisme artistique de la diversité	11
Personne ou groupe allophone	11
Personne immigrante	11
Personne racisée	12
Racisation	12
Racisme et discrimination	12
Voir Racisme et discrimination systémiques dans les arts - Analyse et réflexions sur le parcours, Conseil des arts de Montréal, 2019.	12
<b>Arts numériques</b>	<b>12</b>
Arts numériques	12
Baladodiffusion	12
Intelligence artificielle (IA)	12
Transformation numérique	13
<b>Arts et philanthropie</b>	<b>13</b>
Activité-bénéfice	13
Don	13
Commandite	13
Culture philanthropique	13
Financement participatif	13
Gouvernance	13
Mentorat	14
Organismes apparentés	14
Parrainage fiscal	14
Reçu d'impôt	14
<b>Musique</b>	<b>14</b>
Formes musicales nouvelles ou récentes	14
Musique actuelle	14
Musique hybride	14
Musique urbaine	15
Tradition musicale établie	15
Tradition musicale populaire	15
<b>Personnes handicapées, malentendantes ou sourdes</b>	<b>15</b>
Personne handicapée	15
Personne malentendante	15
Personne sourde	15

<b>Pratiques inclusives</b>	<b>16</b>
Audiodescription ou description sonore	16
Frais d'accès	16
Inclusion	16
Intersectionnalité	16
Langue des signes	16
Langue des signes québécoise (LSQ)	16
Pratiques inclusives	16
Rédaction épïcène	17
Représentation décontractée	17
Résilience	17
Sous-titrage et surtitrage	17
<b>Pratiques hors les murs</b>	<b>17</b>
Arts de rue	17
Espace public	17
In situ	17

## 1. Programmes de subventions

### **Aide au fonctionnement**

Subvention accordée pour la réalisation de l'ensemble des activités liées au mandat d'un organisme et pouvant être octroyée pour deux ou quatre ans. Voir la section Présentation du [Programme général de subventions](#).

### **Aide au projet**

Subvention ponctuelle non récurrente accordée à des organismes ou à des collectifs d'artistes professionnel-le-s pour la recherche, la création ou la production d'une œuvre, d'une activité ou d'une programmation. Voir la section Présentation du [Programme général de subventions](#).

### **Artiste de pratique professionnelle**

Personne qui a une pratique artistique professionnelle – que la personne soit autodidacte ou ait fait des études – et possède l'expérience et les connaissances nécessaires au développement de cette pratique. Cette personne est reconnue par son milieu (artistes de la même tradition artistique), crée, interprète ou publie des œuvres, se voue principalement à la pratique de son art et reçoit généralement une rémunération pour celui-ci.

### **Cinéma émergent**

Ensemble des personnes qui font du cinéma considéré « émergent » et possèdent un minimum d'expérience professionnelle sans pour autant avoir déjà intégré les circuits usuels de financement. Voir : [Aide à la création émergente - SODEC](#).

### **Collecte de données**

Le Conseil prévoit une évaluation régulière de ses mesures d'action positive, incluant la mise en œuvre de mécanismes de collecte (par exemple l'auto-identification et l'auto-évaluation) de données désagrégées, fiables et anonymisées qui respectent l'ensemble des droits protégés par la Charte des droits et libertés de la personne ( <https://www.cdpcj.qc.ca/fr/vos-droits/lois-qui-protigent-vos-droits/charte>). Le Conseil prévoit aussi les mécanismes appropriés de reddition de comptes, notamment par la publication dans ses rapports annuels des données recueillies anonymisées.

### **Collectif d'artistes**

Collaboration, ponctuelle ou non, qui réunit au moins deux artistes ayant une pratique professionnelle et vise la réalisation d'un projet commun nécessitant, ou non, une complémentarité de pratiques, de savoirs et d'expertises. Un collectif n'a pas d'identité juridique et comprend une personne responsable du projet qui agit au nom du collectif.

### **Comité d'évaluation**

Groupe de personnes qui exerce une activité professionnelle dans une discipline ou un secteur d'activités et auquel est confié le soin d'évaluer des demandes d'aide financière. On sélectionne les membres d'un tel comité en raison de la reconnaissance que leurs milieux respectifs leur accordent.

### **Diffusion pluridisciplinaire**

Présentation d'une programmation artistique variée qui met à contribution plusieurs disciplines ou genres. Il peut s'agir d'une programmation saisonnière, événementielle ou de festival.

### **Écoresponsabilité**

Attitude caractérisant les comportements d'une personne physique ou morale qui cherche à intégrer des mesures de protection de l'environnement dans ses principes, activités et productions culturelles, afin d'en réduire l'impact environnemental.

## **Entreprises**

Au Québec, les entreprises peuvent faire des affaires sous plusieurs formes juridiques. Voici une description sommaire des formes juridiques des entreprises visées par les programmes du Conseil des arts de Montréal.

- **Association professionnelle**  
Groupement légalement constitué rassemblant des artistes d'un même domaine et voué à la défense de leurs intérêts professionnels et socioéconomiques qui agit en vertu de l'accréditation accordée par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes et des associations de producteurs (CRAAAP) ou de la Commission des relations de travail (CRT) du Québec. Une telle association doit être constituée en vertu des lois qui régissent le statut de l'artiste au Québec et remplir les fonctions associatives qui y sont définies. Elle doit, entre autres, percevoir des cotisations annuelles auprès de ses membres.  
Source : [Lexique CALQ](#).
- **Coopérative**  
Groupe de personnes légalement constitué dont les membres ont des besoins économiques, sociaux ou culturels communs et s'associent, en vue d'y répondre, pour exploiter une entreprise conformément aux règles d'action coopérative. Ses membres peuvent recevoir des ristournes ou partager les avantages de la coopérative selon leur utilisation des services offerts. Seules les coopératives qui ne versent pas de ristourne à leurs membres sont admissibles aux programmes du Conseil des arts de Montréal.
- **Entreprise individuelle**  
Entreprise à propriétaire unique exploitée par une seule personne, souvent qualifiée de travailleur ou de travailleuse autonome ou encore de travailleur ou de travailleuse indépendant·e. Une telle entreprise n'a pas d'existence ou de personnalité juridique propre ni de patrimoine autre que celui de son ou sa propriétaire. Quand une personne physique exploite une entreprise individuelle, on dit souvent qu'elle « travaille à son compte », et comme elle est la seule propriétaire de l'entreprise, elle en retire tous les profits et en subit toutes les pertes, le cas échéant.
- **Organisme à but non lucratif (OBNL)**  
Groupement de personnes légalement constitué qui exerce des activités sans but lucratif dans le domaine culturel, social, philanthropique, national, patriotique, religieux, caritatif, scientifique, artistique, professionnel, athlétique, sportif, éducatif ou autre.

## **Équipe artistique**

Désigne les créatrices.teurs, interprètes, conceptrices.teurs, directrices.teurs artistiques, dramaturges, autrices.teurs, répétitrices.teurs, commissaires, programmatrices.teurs, éditrices.teurs, etc.

## **Excellence artistique**

Ensemble de facteurs qui contribuent à l'enrichissement et au développement de la discipline de l'artiste, ainsi qu'au développement des communautés auxquelles l'artiste appartient ou s'adresse.

## **Groupe minoritaire (groupe-cible spécifique)**

Une diversité de réalités existe et dans son plaidoyer comme dans son action, le Conseil insiste sur la diversité des groupes en situation minoritaire dans le milieu artistique, qui lui apparaissent désormais prioritaires : les Autochtones, les minorités racisées, les personnes issues de la diversité ethnoculturelle, les anglophones, les femmes, les personnes en situation de handicap, les personnes sourdes, les membres de la communauté LGBTQ2+. Source : *Racisme et discrimination systémiques dans les arts - Analyse et réflexions sur le parcours*, Conseil des arts de Montréal, 2019.

## **Innovation**

Terme décrivant l'activité d'une entreprise, structure ou personne qui fait preuve d'innovation en s'ouvrant à la mise en œuvre d'initiatives originales, adapte ses méthodes à des savoir-faire différents et applique ses décisions de façon créative pour produire, réaliser et diffuser des concepts, idées,

objets, œuvres ou procédés qui constituent une nouveauté. Une œuvre est innovante lorsqu'elle marque un changement de statut et de fonction de l'objet, tout en contribuant à l'émergence d'idées nouvelles ou de pratiques atypiques.

### **Institution culturelle**

Organisme à but non lucratif (OBNL) dont la mission, le rôle et les responsabilités font l'objet d'une reconnaissance, en tant qu'entités structurantes et essentielles à la vie artistique, de la part de la société, des milieux artistiques visés et de l'État. On accorde aux institutions culturelles un statut précis et des moyens financiers confirmant son mandat et assurant sa pérennité. Les entités pouvant se prévaloir du statut d'institution culturelle sont celles qui produisent et programment annuellement des activités conformes à leur mandat et ont une direction artistique permanente, à l'exclusion des organismes gouvernementaux ou paragouvernementaux, des associations professionnelles, des organismes à but lucratif, des festivals, des événements ponctuels et des musées à caractère scientifique.

### **Médiation culturelle**

Mise en œuvre de stratégies d'action culturelle favorisant les échanges et les rencontres entre les citoyens et les milieux culturels ou artistiques. Dans cette optique, on favorise l'instauration de moyens d'accompagnement, de création et d'intervention visant les populations locales et les publics qui valorisent la diversité des formes d'expression culturelle et de participation à la vie culturelle. Bref, il s'agit d'élargir et d'approfondir l'accès de la population, en particulier des plus démunis, aux moyens de création individuelle et collective (démocratie culturelle) ainsi qu'à l'offre culturelle professionnelle (démocratisation culturelle).

Source : <http://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-mediation-culturelle/>

### **Mesure d'action positive**

Une mesure spécifique visant un groupe minoritaire (groupe-cible spécifique) qui a pour objectif de réduire, d'éliminer ou de compenser les désavantages subis par le groupe, de sorte que ce groupe puisse participer pleinement au processus de recherche, de création, de production et de diffusion artistique.

### **Mutualisation**

Synergie entre deux ou plusieurs structures permettant une mise en commun des ressources et des compétences ainsi que des moyens humains, matériels ou immatériels, et ce, dans le cadre d'une démarche plus ou moins formelle et structurante à court, moyen ou long terme, dans le but de renforcer le réseau. Source : Le Petit Larousse

### **Nouvelles pratiques artistiques**

Pratiques interdisciplinaires, multidisciplinaires ou ne correspondant à aucune des disciplines traditionnelles. Elles se caractérisent généralement par le fait qu'elles dépassent le cadre des expériences qui définissent présentement ces disciplines, bouleversent les idées établies sur ce qu'est l'art et ouvrent de nouveaux horizons aux arts, aux artistes et à leurs rapports avec les auditoires, les communautés et le grand public. Les nouvelles pratiques artistiques incluent l'art politiquement engagé, les collaborations entre la science et l'art ou bien entre les rituels et l'art public ou communautaire, pour ne citer que ces exemples.

### **Organisme de services**

Organisme qui répond aux besoins d'un domaine spécifique en matière de développement. Il soutient la pratique artistique professionnelle des artistes, des organismes du domaine et des personnes qui écrivent grâce à une variété d'activités et de services. L'entité en question doit disposer des ressources humaines, techniques et matérielles nécessaires à l'accomplissement de son mandat, et doit générer un volume d'activités et des revenus significatifs par rapport à son domaine, au territoire qu'elle sert et ainsi qu'au contexte et aux conditions d'exercice dans lesquels se réalise son mandat.

Source : [Lexique CALQ.](#)

**Organisme artistique professionnel**

Organisme à but non lucratif (OBNL) légalement constitué qui présente de façon régulière des activités artistiques reconnues, possède un niveau de compétence également reconnu et est en mesure de le démontrer. Cet organisme est dirigé par des personnes qualifiées et emploie des artistes et des personnes professionnelles du milieu culturel.

**Performance**

Pratique qui implique la présence en personne de l'artiste dans un contexte ou un lieu. Mentionnons par exemple l'art corporel, l'art-action, les installations performatives in situ, le cabaret, les monologues et les improvisations.

**Pratique artistique amateur**

Expérience de loisir qui se concrétise à travers des projets ou des activités pratiquées pour le plaisir, par passion ou dans le but d'améliorer sa qualité de vie. Michel Bellefleur identifie deux types de loisir culturel, à savoir : 1) le loisir impressif, soit celui que l'individu pratique en assistant à des spectacles, à des représentations ou bien à des contemplations d'objets dans les musées ou les galeries d'art; 2) le loisir expressif (pratique artistique amateur), quand les gens sont actifs dans le domaine artistique à titre amateur et s'adonnent à une pratique courante de même nature. Source : [Pratique artistique amateur | La médiation culturelle à la Ville de Montréal](#)

**Production/diffusion**

Action qui fait suite à la création et qui consiste à réaliser et à présenter publiquement une œuvre, un projet, une activité, etc.

**Projet d'échange culturel**

Projet non récurrent qui peut avoir lieu au plan national ou international et a un effet structurant sur le développement des activités d'un organisme ou d'un secteur.

**Projet spécial**

Activité exceptionnelle, non récurrente, réalisée par un organisme qui reçoit un soutien et a un fonctionnement bisannuel ou quadriennal. Le projet spécial doit sortir du cadre des activités régulières de l'organisme, tout en les complétant.

**Recherche/création**

Étape préliminaire ou stade préparatoire expérimental qui mène à l'exécution d'une œuvre, d'un projet, d'une activité, etc.

**Regroupement national**

Groupement d'organismes du Québec ou du Canada qui est légalement constitué et représentatif d'une discipline, et a pour objet de concerter les actions de ses membres en ce qui concerne des enjeux de développement et de rayonnement de son domaine. Ce regroupement doit percevoir annuellement de ses membres des cotisations pour l'exercice de ses fonctions. (Source : [Lexique CALQ](#)).

**Repérage artistique**

Toute action ou initiative qui permet de localiser, circonscrire et identifier une pratique, une production ou une démarche artistique nouvelle sur le terrain.

**Résidence artistique**

Structure d'accueil invitant les créateurs et les créatrices à une immersion dans un milieu ou un environnement artistique, avec l'apport notamment d'un soutien technique, de ressources humaines et d'expertises conjointes.

**Stratégies d'accès à la pratique artistique amateur**

Désigne une stratégie qui permet à la population montréalaise de participer activement à un processus de création et de vivre une expérience culturelle concrète. Dans ce contexte, l'animateur spécialisé peut



utiliser une approche de médiation culturelle pour permettre aux personnes participantes et aux artistes amateurs d'expérimenter une démarche créatrice. Occasionnellement, l'animateur ou l'animatrice est un ou une artiste professionnel·le. Source : [Pratique artistique amateur | La médiation culturelle à la Ville de Montréal](#)

### **Travailleur·euse culturel·le**

Personne de pratique professionnelle dans le milieu culturel qui occupe ou a occupé un poste de direction, de gestion ou d'administration en communication ou en coordination dans ce milieu.

### **Variétés**

Genre englobant l'ensemble des productions artistiques généralement associées au divertissement de masse et à l'industrie à but lucratif.

## **2. Les arts autochtones**

### **Appropriation culturelle**

Utilisation, emprunt ou transformation hors de leurs contextes, par des membres d'une culture dominante, d'éléments (récits, symboles, concepts, savoirs, rituels, signes, coutumes, expériences de vie, etc.) qui sont propres à une autre culture, celle-ci étant racisée, marginalisée ou opprimée. Cela se fait sans autorisation, d'une manière qui peut être considérée comme offensante, abusive ou inappropriée et nuit à la culture d'origine en la privant de son essence par sa dilution et par la présentation d'ersatz faussement montrés comme lui étant fidèles. Voir : [Appropriation culturelle et les peuples autochtones: Entre protection du patrimoine et liberté de création, GRIAAC, Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Nations Unies](#), mars 2008 (article 11), et [Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action](#).

### **Artistes autochtones – membres des Premières nations, Inuits ou Métis**

Dans le cadre des programmes du Conseil des arts de Montréal, artistes des Premières nations, Inuits et Métis qui résident à Montréal, ont la reconnaissance de leur milieu artistique ou de la communauté en tant qu'artistes engagé·e·s de manière continue dans leurs pratiques artistiques et leur forme d'art – qu'elle soit traditionnelle ou contemporaine – et se démarquent par leurs réalisations et leur potentiel dans le cadre de leur participation à la création et à la diffusion d'œuvres d'art originales.

### **Arts autochtones**

Pratiques artistiques reconnues par les Autochtones. Les arts autochtones occupent tout le spectre des pratiques artistiques, qu'elles soient sacrées ou cérémonielles, traditionnelles ou contemporaines, communautaires, amateurs ou professionnelles, ou qu'elles naviguent entre ces modes. « L'art n'est pas une chose précise. L'art est un processus, un mouvement et une expérience ». Source : [Initiative de recherche sur les arts autochtones, par France Trépanier pour Conseil des arts du Canada, 2008](#)

### **Autochtones**

Membres des premières populations (premiers peuples) d'un territoire. Au Canada, le terme englobe les Premières nations, les Inuits et les Métis. L'adjectif sert à qualifier la philosophie, la culture, la cosmologie et les droits de ces « premiers peuples », conformément à la [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones](#) (2007). Source : [Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Nations Unies](#), mars 2008

### **Collectif artistique autochtone**

Pour le Comité des arts autochtones du Conseil des arts de Montréal, collaboration ponctuelle qui réunit au moins deux personnes autochtones professionnelles du milieu artistique et vise la réalisation d'un projet commun nécessitant une complémentarité ou une pluralité de pratiques et de savoirs. Un collectif n'a pas d'entité juridique et comprend une personne responsable du projet qui agit au nom du collectif.

### **Inuk et Inuit**

Inuit désigne le pluriel du mot Inuk, l'accorder avec un "s" est une erreur fréquente à proscrire.

Voir : Gregory Younging, *Elements of Indigenous Style: A guide for Writing By and About Indigenous Peoples*, Brush Education Inc, 2018, 168 p., et [Indigenous Peoples: Language Guidelines](#)

### **Mentor.e autochtone**

Personne qui entretient avec quelqu'un une relation d'accompagnement, de collaboration et d'échange. Il peut s'agir d'un Aîné ou d'une Aînée ou encore d'un ou d'une Autochtone ayant de l'expérience professionnelle au sein d'organismes artistiques ou culturels, ou encore d'un ou d'une leader de communauté autochtone, et cette personne doit fournir un soutien professionnel ou personnel de caractère confidentiel à une personne autochtone moins expérimentée dans un contexte allochtone ou autochtone.

### **Organisme artistique autochtone**

Organisme sans but lucratif ayant son siège social au Québec, offrant des services de nature artistique et professionnelle ou présentant des activités de même nature, et ayant un conseil d'administration composé en majorité d'Autochtones (membres des Premières nations, Inuits, Métis) qui résident habituellement au Québec. L'organisme doit être doté d'une politique d'employabilité favorisant l'embauche de personnes autochtones, et ses postes décisionnels – notamment au sein de la direction générale et de la direction artistique - doivent être comblés par des Autochtones.

### **PANDC**

Personnes autochtones, noires et de couleur (version française de l'acronyme anglais « IBPOC », soit *Indigenous, Black and People of color*).

### **Stagiaire autochtone**

Personne autochtone qui s'initie aux conditions de l'exercice d'une pratique artistique ou d'un métier lié au travail culturel dans un contexte professionnel.

### **Travailleur·euse culturel·le autochtone effectif·ive ou en devenir**

Personne autochtone occupant, ayant occupé ou voulant occuper un poste de coordination, de direction ou de direction artistique au sein d'une entité professionnelle ou culturelle (centre d'artistes, centre culturel, association professionnelle, institution muséale, centre d'art contemporain, événement, galerie).

## **3. Diversité culturelle dans les arts**

### **Artistes de la diversité**

Artistes appartenant à une minorité ethnique ou à une minorité visible et/ou ayant une pratique artistique minoritaire, non occidentale ou métissée.

### **Collectif d'artistes de la diversité**

Collectif majoritairement composé de personnes issues d'une minorité ethnique ou d'une minorité visible. Un tel collectif comporte une collaboration ponctuelle qui reflète les pratiques des artistes de la diversité entre au moins deux artistes professionnel·le·s et vise la réalisation d'un projet commun nécessitant une complémentarité de pratiques, de savoirs et d'expertises. Il n'a pas de personnalité juridique et comprend une personne responsable du projet qui agit au nom du collectif.

### **Diversité culturelle**

La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l'humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. Source : *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*, UNESCO, 2005, p.7

[https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260710\\_fre.page=12](https://unesdoc.unesco.org/ark:/48223/pf0000260710_fre.page=12)

Dans le présent contexte, ce terme fait référence aux différentes minorités de la société et à leur apport à la culture commune. La diversité culturelle dans les arts concerne essentiellement la participation à la vie culturelle de Montréal des artistes issus des minorités ethniques et visibles et ayant des pratiques artistiques diverses.

L'inclusion, ainsi que la représentativité de la diversité culturelle est fondamentalement une question d'équité et doit permettre à ces artistes d'avoir le même accès aux ressources et les mêmes possibilités de reconnaissance, de contribution et d'épanouissement que les artistes de la majorité.

### **Équité**

Principe et processus visant à abolir les inégalités que subissent des groupes ou des personnes sous-représentées ou marginalisées, et ce, grâce à une action concrète et à un traitement juste et égalitaire (instauration de mesures, de conditions et de programmes, entre autres choses, ayant ce but), de manière à leur permettre d'avoir accès à l'équité et de se sentir membre à part entière de la société. Source : [Comprendre les enjeux de l'inclusion en danse, Regroupement québécois de la danse](#), p.8.

### **Minorités ethniques (minorités culturelles, minorités ethnoculturelle, communautés culturelles)**

Les personnes allophones (voir *Personne ou groupe allophone*), autres que les Autochtones et les membres d'une minorité visible.

### **Minorités visibles**

Selon la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, font partie des minorités visibles « les personnes, autres que les autochtones, qui ne sont pas de race blanche ou qui n'ont pas la peau blanche ». Source : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/e-5.401/page-1.html>.

### **Nouvel arrivant ou nouvelle arrivant**

Personne immigrante qui réside depuis moins de cinq ans au Canada.

### **Organisme artistique de la diversité**

Organisme au sein duquel l'équipe artistique permanente est composée majoritairement d'artistes de la diversité ou qui propose, principalement et de façon régulière, des œuvres artistiques reflétant une pratique minoritaire, non occidentale ou métissée.

### **Personne ou groupe allophone**

Personne ou groupe qui, dans un territoire donné, a pour langue première (langue natale, maternelle ou d'usage) une autre langue que la ou les langues officielles. Au Canada, se dit de quelqu'un qui a une autre langue première que l'anglais ou le français. (voir la *Loi sur les langues officielles* <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/page-1.html#h-374953>)

### **Personne immigrante**

... de première génération, désigne l'une ou l'autre des éventualités suivantes :

- personne née à l'extérieur du Canada et qui est, ou a déjà été, un immigrant ou une immigrante reçues au Canada;
- personne née à l'extérieur du Canada de parents qui ont la citoyenneté canadienne de par leur naissance;

- personne ayant la résidence non permanente (qui vient d'un autre pays et est titulaire d'un permis de travail ou a fait des études pertinentes, ou bien revendique le statut de réfugié, ainsi que les membres de la famille qui vivent avec cette personne au Canada).

... de deuxième génération, désigne les personnes nées au Canada dont au moins un des parents est né à l'extérieur du Canada; cela inclut :

- les personnes nées au Canada dont les deux parents sont nés à l'extérieur du Canada;
- les personnes nées au Canada dont un des parents est né au Canada et l'autre est née à l'extérieur de ce pays (les grands-parents de ces personnes peuvent être nés au Canada ou à l'extérieur de ce pays).

### **Personne racisée**

Personne susceptible d'être rangée dans une catégorie raciale, c'est-à-dire qui est perçue comme appartenant à un groupe altérisé, distinct du groupe majoritaire. Le qualificatif ne désigne pas une qualité de l'être, mais une caractéristique sociale et non pas une identité, mais une position dans la société qui résulte d'un processus collectif : la racisation. Source : [Comprendre les enjeux de l'inclusion en danse, Regroupement québécois de la danse](#), p.12

### **Racisation**

Le concept de race est une construction sociale qui permet la domination d'un groupe sur un autre. La personne ou le groupe qui fait l'objet du processus de racisation est « racisé·e ». Les termes « racisation » et « racisé·e » mettent en lumière le fait que « la race » est une catégorie inventée, non une réalité biologique. Le processus de racisation a pour effet de différencier, d'inférioriser et d'exclure. Le présent paragraphe s'inspire du lexique de la Ligue des droits et libertés. Source : [Racisme et discrimination systémiques dans les arts - Analyse et réflexions sur le parcours, Conseil des arts de Montréal, 2019](#).

### **Racisme et discrimination**

Voir [Racisme et discrimination systémiques dans les arts - Analyse et réflexions sur le parcours, Conseil des arts de Montréal, 2019](#).

## **4. Arts numériques**

### **Arts numériques**

Démarche artistique qui utilise un support matériel informatique ou électronique comme élément physique de base, essentiel à l'exploration, la conception, l'exécution et la diffusion d'un projet, d'une production ou d'une œuvre, par exemple : projection multimédia; art en réseau comme la connectivité et la performativité; art audio et art sonore; bio-art; installation immersive; environnement virtuel; dispositif axé sur l'interactivité; robotique; cybernétique, etc.

### **Baladodiffusion**

La baladodiffusion (en anglais : *podcast*) est un « mode de diffusion qui permet aux internautes, par l'entremise d'un abonnement à des fils RSS ou équivalents, d'automatiser le téléchargement de contenus audio ou vidéo, destinés à être transférés sur un baladeur numérique pour une écoute ou un visionnement ultérieur ». Source : [Office de la langue française](#)

### **Intelligence artificielle (IA)**

Discipline liée à la science et aux technologies qui met à contribution les capacités de la machine à mimer le fonctionnement ou la logique du cerveau humain. Elle implique des processus cognitifs, mais aussi des dispositifs robotiques et donne aux machines la possibilité d'accomplir des tâches jusque-là réservées à l'intelligence humaine. Si l'IA ouvre un champ de recherche ainsi que des possibilités d'expériences multiples et progressistes qui peuvent s'appliquer à différents domaines (scolaire,

mathématique, médical, etc.) et secteurs (industriel, artistique, etc.), elle soulève également des enjeux sociaux et éthiques : partage de données personnelles, droits d'auteur, vie privée, etc.

### **Transformation numérique**

« Au niveau sociétal, la transformation numérique implique des améliorations constructives/utiles pour augmenter ou redéfinir la plupart des activités humaines régulières, telles que voter, recevoir des services gouvernementaux, l'éducation, les soins de santé, etc. Au niveau organisationnel – la transformation numérique (...) signifie la conception et l'intégration de capacités numériques dans les processus, produits et services organisationnels qui, à leur tour, améliorent le soutien et les services disponibles pour les personnes, les communautés et les marchés en réseau ». Source : John Husband, [C'est quoi la transformation numérique? 10 experts répondent](#), Le lien multimédia, 2020

## **5. Arts et philanthropie**

### **Activité-bénéfice**

Activité qui permet de recueillir des fonds supérieurs aux coûts de réalisation dans le but de soutenir une cause, par exemple : spectacle-bénéfice, souper-bénéfice, encan, défi sportif, etc.

### **Don**

Transfert volontaire d'une somme d'argent ou d'un bien pour lequel le donateur ou la donatrice ou bien le ou la mécène ne reçoit aucun avantage.

Source : [Le financement privé des arts et des lettres au Québec. Constats du CALQ. No 5. Juillet 2003.](#)

### **Commandite**

Don qui vise à financer une activité d'un organisme de bienfaisance et est reçu en contrepartie d'une publicité ou d'une promotion de l'image de la marque, de ses produits ou de ses services. Source : [Qu'est-ce qu'un commandite?. Gouvernement du Canada. 2016](#)

### **Culture philanthropique**

Ensemble de comportements, d'attitudes et de moyens permettant de caractériser et d'améliorer la qualité de vie de la société par l'action bénévole, l'entraide, le soutien financier et l'innovation sociale. Il s'agit de donner de l'argent, des biens, du temps ou de l'expertise dans l'intérêt général de la société.

Source : [Contribuer à l'avancement de la culture philanthropique, Institut Mallet](#)

### **Financement participatif**

Aussi appelé « sociofinancement » ou « financement collectif », il consiste à financer un projet en faisant appel à un grand nombre de personnes par l'intermédiaire de plateformes Web. Le but est de faire en sorte qu'un projet bénéficie de l'appui d'une communauté et puisse voir le jour grâce à une quantité appréciable d'apports financiers individuels, si minimes soient-ils. Au Québec, cette méthode n'est pas réglementée et est souvent utilisée pour financer des projets artistiques, culturels ou humanitaires. Sources : Entreprises Québec et [Qu'est-ce que le financement participatif?. La Ruche.](#)

### **Gouvernance**

Mise en œuvre de tous les moyens d'un organisme pour que ce dernier puisse réaliser les fins pour lesquelles il a été créé, et ce, de façon transparente, efficiente et respectueuse des attentes de ses parties prenantes. La gouvernance est donc régie par des principes de fonctionnement et des règles d'imputabilité instaurées par le conseil d'administration de l'organisation et s'appliquant aux orientations stratégiques de celle-ci dans le but d'assurer la supervision de sa direction, d'en apprécier la performance économique et sociale, et de favoriser l'émergence de valeurs de probité et d'excellence en son sein.

Source : [La gouvernance en bref, Institut sur la gouvernance d'organisations privées et publiques \(IGOPP\)](#)

### **Mentorat**

Relation d'accompagnement par un mentor ou une mentore, soit une personne expérimentée, reconnue et crédible qui, dans un contexte formel ou informel et à titre de guide, de conseiller·ère et de modèle, fournit volontairement une aide personnelle ou professionnelle à caractère confidentiel à une personne moins expérimentée.

Source : *Mentor – Profil de compétences*, [Conseil des ressources humaines du secteur culturel](#), version 1.0, 2005, p.4

### **Organismes apparentés**

Deux organismes sont apparentés lorsque l'une des entités peut exercer, directement ou indirectement, un contrôle sur l'autre. Deux entités ou plus sont apparentées lorsqu'elles sont soumises à un contrôle commun. Source : [Manuel de l'Institut canadien des comptables agréés \(ICCA\)](#), chapitre 3840.

### **Parrainage fiscal**

Programme d'aide qui est une extension du programme général de subvention, il permet aux organismes bénéficiaires d'agir à titre de mandataires du Conseil dans le cadre de ses activités de collecte de fonds auprès du secteur privé. Le parrainage stimule les dons de particuliers, de fondations et d'entreprises recueillis par le biais d'activités-bénéfices ou de sollicitation directe menées par les mandataires. Il permet d'accroître la capacité du Conseil à soutenir financièrement les organismes artistiques du territoire montréalais.

### **Philanthropie**

Accomplissement d'actes désintéressés pour le bien d'autrui qui instaurent une tradition de don et de partage essentielle à la qualité de la vie. Le mot vient du grec ancien « philanthrôpia », qui signifie « amour de l'humanité ». Sources : [Association des professionnels en philanthropie](#) et [Espaces à idées](#)

### **Reçu d'impôt**

Preuve écrite officielle qu'un don a été fait à l'organisme de bienfaisance enregistré mentionné. De tels reçus servent notamment à réduire l'impôt sur le revenu de la personne ou de l'organisation qui fait le don. En raison de cet avantage, le reçu doit contenir certaines informations.

Source : [Dons et reçus Educaloi](#)

## **6. Musique**

### **Formes musicales nouvelles ou récentes**

Musiques ayant émergé à partir de la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, souvent mais non exclusivement en milieu urbain, de même que fusions entre des musiques issues de cultures ou de contextes différents, ou encore utilisation de la technologie pour créer un nouveau langage musical. On trouve comme exemples le *kompa* haïtien, la musique actuelle, le rap, le reggae, le zouglou, etc.

### **Musique actuelle**

Au Québec, courant expérimental né au début des années 1980 et s'opposant aux musiques populaires commerciales de l'époque ainsi qu'à l'intellectualisme de la musique contemporaine. Il réintroduit dans la musique dite « savante » la fonction de l'improvisation – composition et interprétation –, qui en était jusque-là dissociée. Cette musique tire donc parti à la fois des techniques utilisées ou développées par la personne qui compose et de la technicité de l'instrumentiste-improvisateur·trice et se situe à la jonction de plusieurs esthétiques.

### **Musique hybride**

Faite d'éléments empruntés à des langages musicaux différents, cette musique se concrétise dans le croisement, la fusion ou la combinaison de deux ou plusieurs styles musicaux qui en forment un nouveau.

### **Musique urbaine**

Caractérisée par les phénomènes musicaux urbains nés de la culture afro-américaine – le rap et le R&B étant les plus connus, cette musique fait appel aux instruments électroniques modernes et à d'autres moyens automatisés de production sonore pour lesquels l'utilisation de la voix – qui dit des textes sur un *flow* ou sur le son du *beatbox* – est essentielle. Dans le contexte montréalais, la musique urbaine inclut les musiques urbaines latino-américaines et caribéennes – comme le *reggaeton*, la *champeta* et le *dancehall* – ainsi que les musiques africaines telles que le *zouglou* et le *ndombolo*, entre autres, de même que les productions musicales d'artistes hip-hop en différentes langues.

### **Tradition musicale établie**

Musiques – de tradition écrite ou orale – transmises au sein des établissements d'enseignement, de maître à élève et de génération en génération, à l'intérieur d'une communauté ou d'un territoire. Ces musiques sont reconnues par les institutions du domaine. Il peut s'agir de musiques instrumentales ou chantées, et on en connaît généralement (plus ou moins) l'origine, les instruments caractéristiques, le contexte d'exécution original et l'esthétique musicale, notamment. À titre d'exemples, mentionnons la musique baroque, le flamenco, le jazz, la musique contemporaine, la musique « hindoustanie » ou la musique mandingue.

### **Tradition musicale populaire**

Musiques associées à des contextes sociaux variés au sein de groupes de population (musiques accompagnant des événements précis ou des rites de passage, musiques liées à la danse, etc.) et généralement transmises par tradition orale, soit sans support textuel ou écrit. La *samba* brésilienne, les musiques associées à la *santería* d'Amérique latine et le chant des griots africains en sont des exemples. Dans le cadre des programmes du Conseil des arts de Montréal, ces musiques doivent faire l'objet d'une appropriation artistique de la part de musiciens et des musiciennes professionnel·le·s.

## **7. Personnes handicapées, malentendantes ou sourdes**

### **Personne handicapée**

Toute personne qui a une déficience entraînant une incapacité significative et persistante, et est susceptible de rencontrer des obstacles dans le cadre de ses activités courantes. Cette définition englobe toutes les personnes ayant une déficience. Il peut s'agir d'un ou d'une enfant ou bien d'un ou d'une adulte, ou encore d'une personne aînée. En ce qui a trait à l'incapacité, elle peut être motrice ou intellectuelle, viser la parole ou le langage, ou être visuelle, auditive ou associée à d'autres sens. Elle peut par exemple toucher des fonctions organiques ou bien être liée à un trouble du spectre de l'autisme ou à un trouble grave de santé mentale. Notons que cette définition permet l'inclusion des personnes ayant des incapacités significatives épisodiques ou cycliques. Source : [Office des personnes handicapées du Québec](#).

### **Personne malentendante**

Personne ayant une surdit  mais dont les facult s auditives permettent tout de m me de comprendre la voix humaine, et ce, avec ou sans l'aide de proth ses. Les personnes malentendantes peuvent choisir d'utiliser la LSQ, le fran ais ou une combinaison de fran ais et de signes pour communiquer avec les autres. Source : [Fondation des sourds du Qu bec](#).

### **Personne sourde**

Personne qui s'identifie comme malentendante, sourde oraliste, sourde et aveugle ou devenue sourde. De nombreuses personnes sourdes d clarent appartenir   la « culture des sourds », car elles utilisent diff rentes langues des signes et ont en commun des traditions, des histoires et des valeurs. Le mot « Sourd », avec un « S » initial majuscule, renvoie   des r alit s diverses allant de celles des personnes culturellement sourdes   celle des personnes malentendantes ou ayant recours   de multiples formes de langage oral et visuel. Source : [Fondation des sourds du Qu bec](#).

## 8.Pratiques inclusives

### **Audiodescription ou description sonore**

Description verbale des aspects visuels d'une œuvre dans le but de rendre accessibles des films, des spectacles, des expositions ou toute forme de création artistique aux personnes aveugles ou malvoyantes.

### **Frais d'accès**

Représentent les coûts que doivent défrayer certaines populations, particulièrement les personnes vivant avec un handicap visible ou invisible et les personnes sourdes, en vue de profiter au même titre que les autres des services et programmes offerts par une institution ou encore pour créer, produire ou diffuser leur art. Le remboursement d'une partie de ces coûts peut constituer une solution compensant le désavantage financier induit par des normes qui constituent des freins à l'accès.

### **Inclusion**

Principe selon lequel chaque personne est membre à part entière du groupe ou de la société. Selon Michel Mercier, l'inclusion est un processus dialectique où, d'un côté, la personne en situation de *handicap [physique ou social] cherche à s'adapter le plus possible aux normes sociales et, de l'autre, les normes sociales sont adaptées pour que soient acceptées les différences grâce au développement de stratégies par lesquelles chaque population, avec ses particularités, devrait pouvoir trouver sa place.* Source : Michel Mercier - Université de Namur, Université catholique de Lille, Belgique, auteur de *L'identité handicapée*, 2004.

### **Intersectionnalité**

Théorie transdisciplinaire visant à appréhender la complexité des identités et des inégalités sociales par une approche intégrée. Elle réfute le cloisonnement et la hiérarchisation des grands axes de la différenciation sociale que sont les catégories de sexe/genre, classe, race, ethnicité, âge, handicap et orientation sexuelle. L'approche intersectionnelle va au-delà d'une simple reconnaissance de la multiplicité des systèmes d'oppression opérant à partir de ces catégories et postule leur interaction dans la production et la reproduction des inégalités sociales. Sources : Crenshaw, 1989; Collins, 2000; Brah et Phoenix, 2004; Bilge, Sirma. *Théorisations féministes de l'intersectionnalité*, Diogène, vol. 225, n° 1, 2009, pp. 70-88.

### **Langue des signes**

Langue à l'intention des personnes malentendantes ou sourdes qui possède un système de règles spécifiques et s'est développée indépendamment du français ou de toute autre langue orale. Source : [Association des sourds du Canada](#).

### **Langue des signes québécoise (LSQ)**

Langue à l'intention des personnes malentendantes ou sourdes qui possède un système de règles spécifiques et s'est développée indépendamment du français ou de toute autre langue orale. Elle est distincte de la langue des signes américaine (ASL) ou de la langue des signes française, et est utilisée par la communauté sourde du Québec ainsi que dans quelques autres régions du Canada. Source : [Association des sourds du Canada](#).

### **Pratiques inclusives**

Façons de faire axées sur l'accessibilité universelle au sein d'organismes artistiques. Ces pratiques caractérisent des projets visant à créer un environnement accueillant qui permet la participation ou l'accueil d'artistes ou de populations vivant avec un handicap visible ou invisible ou encore de personnes sourdes ou marginalisées. Elles favorisent l'inclusion de publics donnés et la participation de créateurs et créatrices exclues à cause de d'obstacles systémiques et historiques, et tiennent compte des besoins individuels et de ceux des communautés d'appartenance.



### **Rédaction épïcène**

« [...] consiste à employer des appellations au féminin à côté des appellations au masculin, à abandonner progressivement le masculin générique (c'est-à-dire quand le masculin englobe les deux genres) et à rendre plus égale la représentation des femmes et des hommes dans le texte, en jouant sur les structures, les pronoms, le style utilisé, les accords, etc. La rédaction épïcène est également appelée *rédaction non sexiste* ». Source :

[https://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112\\_formation-redaction-epicene.pdf](https://www.oqlf.gouv.qc.ca/redaction-epicene/20180112_formation-redaction-epicene.pdf)

### **Représentation décontractée**

Représentation créant des conditions d'accueil flexibles et adaptables aux besoins du ou des publics auxquels elle s'adresse, par exemple les personnes ayant un handicap sensoriel ou intellectuel ou encore un trouble neurologique ou d'apprentissage, ou bien les parents accompagnés de jeunes enfants ou de bébés (liste non exhaustive).

### **Résilience**

La résilience est la capacité de reprendre son développement après un traumatisme ou un vécu s'inscrivant dans des conditions adverses. Source : [Boris Cyrulnik, neuropsychiatre : « L'opération Résilience est un affrontement de la nation contre le virus »](#)

### **Sous-titrage et surtitrage**

Traduction ou explication d'un contenu par des sous-titres ou des surtitres apparaissant sur scène ou à l'écran et permettant aux personnes sourdes et malentendantes ou bien aux personnes ne maîtrisant pas la langue utilisée d'assister à une représentation artistique ou à d'autres activités en comprenant.

## **9. Pratiques hors les murs**

### **Arts de rue**

Pratiques qui inscrivent un projet artistique dans l'espace public. Les arts de rue font appel au théâtre, aux arts du cirque et de la proesse, à la musique, à la danse, à la pyrotechnie et à toute autre forme d'art. Ils peuvent viser le métissage des disciplines et le renouvellement des formes conventionnelles ou le développement de la dramaturgie, notamment dans le domaine de l'écriture non textuelle, et se manifestent dans le cadre de toutes sortes de spectacles en espace ouvert, fixes ou déambulatoires et allant de formes intimes à des formes gigantesques. Les artistes s'adaptent aux lieux de représentation, qu'ils s'agissent de milieux urbains ou de zones périurbaines ou rurales et que ce soit en extérieur ou en intérieur. Enfin, la relation originale au public – libre d'assister en tout ou en partie à la proposition – via l'interactivité ou l'interpellation de la spectatrice et du spectateur, est un ressort essentiel de la création des arts de rue.

### **Espace public**

Lieu physique accessible au public (habitant·e·s, usager·ère·s ou passant·e·s), librement et indépendamment du statut juridique public ou privé. Cela inclut entre autres et de manière non exhaustive la rue, les plages, les parcs, les forêts et les centres commerciaux. Source : [Le grand dictionnaire terminologique](#), Gouvernement du Québec

### **In situ**

Se dit d'une création conçue pour un lieu spécifique, mais dont le concept peut par la suite et dans une certaine mesure être adapté et recréé dans un autre lieu.